

# Savoir conduire une caravane



## QUELS SONT LES ENJEUX

L'été, plus de 10 % des véhicules sur les routes et les autoroutes sont des véhicules dit lents:

4 à 5 % sont des véhicules tractant des caravanes ou des remorques et 6 à 7 % sont des camping-cars.

Un grand nombre est conduit par des conducteurs étrangers.

On recense environ chaque année 300 accidents corporels impliquant un véhicule tractant une caravane ou une remorque dont une centaine concernent des véhicules de tourisme tractant une caravane. On déplore une trentaine d'accidents mortels chaque année dont cinq ou six impliquent des véhicules de tourisme tractant une caravane.

## Quels sont les facteurs de risques

Il est indispensable d'avoir un minimum d'expérience pour conduire un camping car ou tracter une caravane ou une remorque.

Ceci pour trois raisons principales :

Les distances d'arrêt sont allongées, il est indispensable de ralentir plus tôt et d'anticiper en regardant au loin.

La capacité d'accélération est affaiblie, ainsi les dépassements doivent s'effectuer avec beaucoup de prudence.

La longueur et la largeur sont augmentées, il faut donc bien rouler à droite et éviter le centre des villes.

Pour les caravaniers, deux types de risques sont fréquents:

L'éclatement d'un pneu ou même un sous-gonflage d'un pneu de la caravane ou de la remorque,

La mise en lacet, c'est à dire le phénomène où la caravane se met à osciller, à zigzaguer avec des mouvements s'amplifiant jusqu'à éventuellement aboutir à un renversement de la caravane.

## La cause de la mise en lacet :

Une vitesse excessive, dans ce cas, la voiture peut subir une poussée de la remorque (il existe sur autoroute des limitations spéciales pour les caravanes indiquées par panneau).

un vent latéral

Le déplacement d'air provoqué par le dépassement d'un poids lourd.

La brusque modification de la trajectoire ("coup de volant).

Le mauvais équilibrage de l'ensemble véhicule / remorque.

Une mauvaise appréciation de la situation liée à la traction:

distance d'arrêt allongée, sensibilité au revêtement, prise de giration à une vitesse excessive (dans un giratoire par exemple).

## QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE

Sigles utilisés:

P.T.A.C: poids total autorisé en charge

P.V: poids à vide

P.T.R.A: poids total roulant autorisé

Le poids de la remorque et le permis de conduire

Pour tracter, avec une voiture, une remorque dont le

P.T.A.C ne dépasse pas 750kg, le permis B est suffisant.

Pour tracter, avec une voiture, une remorque dont le P.T.A.C dépasse 750 kg, le permis E si l'une des conditions suivantes est remplie: P.T.A.C de la remorque > poids à vide la voiture, ou P.T.A.C de la voiture + P.T.A.C de la remorque > 3 500 kg.

### **Les trois règles de bases:**

L'article R412-12 oblige à laisser un espacement de 50 mètres entre deux véhicules de plus de 3,5 tonnes ou de longueur de plus de 7 mètres.

L'article R 422-1 oblige un véhicule lent (circulant à une vitesse inférieure à 60 km/h sur une section) à utiliser les voies exclusivement réservées à leur usage. A l'extrémité de ces voies, les conducteurs doivent céder la priorité aux usagers des voies affectées à la circulation générale. Pour des questions d'efficacité, ces voies spécialisées sont maintenant remplacées par la création d'une troisième voie banalisée.

L'article R 412-25 interdit le dépassement pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, sur la troisième de voie de gauche lorsqu'elle existe.

La contravention à ces règles est punie des peines d'amende et d'emprisonnement pour les contraventions de 4ème classe. Elle est également passible d'une suspension de permis de conduire.

Toutes les autres règles du code de la route s'imposent, notamment celle qui oblige à utiliser les clignotants.

### **Les signes de la mise en lacet :**

De petits coups de boulot de la remorque sur la voiture,

De légères pertes d'adhérence des roues avant de la voiture,

Une direction molle

La conduite à tenir dans cette situation, dès les premiers signes, ralentir progressivement en relâchant la pédale d'accélérateur pour faire jouer le frein moteur, mais sans freiner, ceci jusqu'à la disparition du phénomène

### **LES CONSEILS DE BISON FUTE :**

Prendre le temps, avant de partir pour un long trajet de se réhabituer à la conduite de l'ensemble car les réactions peuvent surprendre. Les automatismes de la conduite de la voiture non attelée ont tendance à revenir.

Faire vérifier l'état du véhicule et de l'ensemble, la suspension, les rétroviseurs et particulièrement le gonflage des pneus,

### **Faire vérifier le gonflage des pneus:**

En 2001, sur autoroute:

41% des automobilistes roulaient avec un sous gonflage dangereux dont 9% avec un sous gonflage très dangereux, et une pression manquante supérieure à 1 bar

67% des remorques et des caravanes présentaient un sous gonflage en dessous des normes minimales de sécurité

le sous gonflage des pneus est à l'origine d'1 accident mortel sur 20

vérifier l'état d'usure des pneus. Un pneu usé a des sculptures moins profondes : en cas de pluie, il évacuera moins d'eau, ce qui augmentera les risques d'aquaplanage. L'épaisseur minimum des sculptures imposée est de 1,6 mm

Suivre plutôt les itinéraires "poids lourds" pour éviter d'être dans des situations délicates de manoeuvre, notamment en ville ou sur les petites routes

Ne pas oublier que l'ensemble (véhicule + caravane) est plus long et plus lourd, notamment en carrefour et dans les

## dépassements

Les conseils pour dépasser un véhicule tractant une caravane ou une remorque

Lors du dépassement d'un tel véhicule sur une autoroute ou une route à deux chaussées:

s'assurer de ne pas trop serrer sa voie, particulièrement en cas de vent latéral.

Se méfier d'une mise en lacet possible à tout moment.

Lors du dépassement d'un tel véhicule sur une route à une chaussée, le conseil est le même que sur autoroute en prenant en compte le temps de dépassement. La longueur à dépasser étant supérieure à 8 mètres, compter un supplément de 30% de visibilité par rapport au dépassement d'un véhicule normal.

"Il n'y a jamais de bonne raison de transgresser les règles, alors, "CHANGEONS" pour que les routes soient définitivement plus sûres

Sources : Revue RTS N°64, INRETS - ASFA

Ces conseils sont donnés à titre indicatif. Selon les circonstances, un comportement différent pourra être adopté.

